



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ
PÔLE STRUCTURES TERRITORIALES ÉLECTIONS**

Arrêté n° 12 2020 09 14 003 du 14 SEP. 2020

Portant publication de la liste des candidats au 1^{er} tour de scrutin des élections sénatoriales du 27 septembre 2020

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral,

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire INTA 22022892C du 28 août 2020 du ministre de l'intérieur relative à l'organisation des élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Vu les candidatures définitivement enregistrées

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron,

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Pour les élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020, la liste des candidats et de leurs remplaçants au 1^{er} tour de scrutin est arrêtée comme suit, par ordre d'enregistrement des candidatures:

- Monsieur Alain MARC (DVD), remplaçante Madame Dominique GOMBERT (UDI)
- Monsieur Jean-Claude ANGLARS (DVD), remplaçante Madame Monique ALIES (DVD)
- Monsieur Jean-Luc CALMELS (DVG), remplaçante Madame Aline MARTIN (DVG)
- Monsieur Pierre PANTANELLA (SOC), remplaçante Madame Isabelle COURTIAL (DVG)
- Monsieur Jean-Louis DENOIT (SOC), remplaçante Madame Corinne CHAUCHARD-COMPAN (COM)

- Monsieur Jérôme CZAPLICKI (VEC), remplaçante Madame Marie-Claude CARLIN (VEC)
- Madame Claudine BONHOMME (VEC), remplaçant Monsieur Jean-Pierre VALDIT (VEC)
- Monsieur Patrice PANIS (DVC), remplaçante Madame Alix JANODET(DVC)
- Madame Florence CAYLA (DVC), remplaçant Monsieur Vivian COUDERC (DVC)
- Monsieur Bruno LELEU (RN), remplaçante Madame Marie PAROLIN (RN)

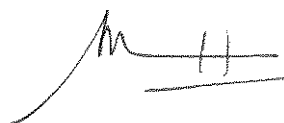
Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la préfecture de l'Aveyron, dans les sous-préfectures de Millau et Villefranche de Rouergue. Le jour du scrutin, il sera également affiché dans les bureaux des sections électorales (bureaux de vote) situés, pour ces élections, à la salle des fêtes de Rodez, 1 boulevard du 122ème RI ,12000 RODEZ).

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture, les Sous préfets de Millau et Villefranche de Rouergue sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le

14 SEP. 2020

Pour la préfète, par délégation,
la secrétaire générale



Michèle LUGRAND